

# GUIDE

Appellations principales : Guide / Guide touristique / Conférencier

Appellations spécifiques : Conférencier national / Guide-Conférencier / Guide-interprète (local, régional, national) / Guide-accompagnateur / Guide –animateur nature / Guide de pays.

**Fiche n°25**

Fonction : Guidage  
Groupe sectoriel : Autres prestations  
Région Bretagne

## Définition

Assure toute visite guidée (sur son aire de qualification), sur site ou en accompagnement, en français et en langue étrangère ou régionale, pour son propre compte ou pour le compte de toute personne ou organisme (agence de voyage, autocariste, association de tourisme ou de loisir, centrale de guides, structure d'hébergement, équipement culturel, université, mairie, OT-SI, CDT, CRT, parc naturel, pays d'accueil...).

## Conditions générales d'exercice

L'emploi/métier est essentiellement saisonnier en Bretagne et nécessite disponibilité et mobilité. L'activité s'exerce en contact permanent avec la clientèle. Dans la grande majorité des cas, l'emploi est rémunéré à la vacation.

La loi du 13 juillet 1992 (décret d'application du 15 juin 1994) oblige le titulaire d'une licence d'agence de voyage, d'un agrément, d'une autorisation ou d'une habilitation tourisme, à faire appel à un guide agréé (Guide-interprète et/ou Guide-conférencier) compétent sur son aire de qualification, pour la conduite des visites commentées dans les musées et les monuments historiques. (Nb : aucun guide n'a d'exclusivité sur son aire de qualification). En revanche, toute personne non titulaire d'une de ces cartes professionnelles (énumérées ci-dessous) peut guider sur la voie publique, et partout ailleurs excepté dans le cadre d'une visite commentée dans un musée ou monument historique.

## Formation et expérience

L'accès à la profession de guide-interprète, guide-conférencier et conférencier national s'effectue par examen national, régional ou local qui donne accès à la carte professionnelle correspondante. La pratique réellement courante d'une ou de plusieurs langues utiles au tourisme en Bretagne est indispensable.

Les emplois/métiers de « guide-animateur nature » et de « guide de pays » sont accessibles sans conditions préalables de formation et d'expérience professionnelle. Néanmoins, une formation de niveau IV (BETEP) est souhaitable.

## COMPETENCES COMMUNES

### Compétences techniques de base :

- Disposer d'une connaissance approfondie :
  - du patrimoine culturel, naturel, économique et industriel de la Bretagne
  - de l'histoire de l'art et de l'architecture.
  - de l'histoire de la Bretagne, de la France et du monde
- Connaître les sites, villes et routes de son aire.
- Savoir mettre en valeur les richesses de son terroir.
- Maîtriser les techniques de communication orale.
- Parler une ou plusieurs langues étrangères ou régionales.

### Compétences associées :

- Dans le cadre d'un circuit sans accompagnateur :
- Prendre en charge le groupe et veiller à la bonne exécution de toutes prestations prévues (visites et excursions...) ainsi qu'à la satisfaction et à la sécurité des touristes.
- Assurer l'interprétariat avec la clientèle étrangère.
- Animer des visites-découvertes.
- Maîtriser les techniques d'animation de groupe.
- Disposer d'une bonne connaissance de la vie locale.

### Capacités liées à l'emploi : L'emploi requiert d'être capable de :

- Transmettre ses connaissances, faire preuve de pédagogie.
- Prendre la parole et communiquer avec un groupe.
- S'imprégner de la vie locale et de ses valeurs.

## SPECIFICITES

### Activités spécifiques et lieu d'exercice :

#### Carte professionnelle

Conférencier national  
Guide-interprète national  
Guide-interprète régional  
Guide-interprète local  
Guide-conférencier

#### Aire de qualification

France entière  
France entière  
Bretagne entière  
Département (22, 29, 56 ou 44)  
Ville « d'Art et d'Histoire »  
(Auray, Dinan, Fougères, Nantes, Quimper, Rennes, St-Malo, Vannes, Vitré)

#### *Langues étrangères nécessaires :*

1. Allemand
2. Italien
3. Anglais
4. Néerlandais
5. Russe, Japonais, espagnol et autres

#### Conditions de travail :

- Horaires parfois très contraignants.
- Travail possible les samedi, dimanche et jours fériés.
- Activité intense en saison, épisodique ensuite.

#### Exigences :

- Courtoisie
- Disponibilité
- Mobilité
- Adaptabilité (clientèle très diversifiée).
- Bonne présentation et élocution.
- Curiosité et ouverture d'esprit.
- Amour du patrimoine
- Goût des contacts humains.
- Bonne culture générale.
- Bonne résistance physique et nerveuse.
- Actualisation des connaissances.
- Respect de la réglementation en vigueur.

<b>Fiche n°25 bis</b>
<b>Emploi/métier concerné :</b> Guide
<b>Fonction :</b> Guidage
<b>Cadre réglementaire régissant la profession :</b>
Loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 et le décret d'application du 15 juin 1994 n° 94-490 (titre V)
Les différentes conventions collectives applicables : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agences de voyages et de tourisme n° 3061- (Accompagnateurs)</li> <li>- Organismes de tourisme à caractère non lucratif n° 3175</li> <li>- Guides-interprètes (région parisienne) n°3094</li> </ul>
<b>Organisation de la profession au plan régional :</b>
<u>Principales organisations d'employés :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fédération des Guides et Conférenciers de Bretagne, relayée au plan départemental par 4 groupements (Finistère/Morbihan/Côtes d'Armor/Loire-Atlantique).</li> <li>▪ Syndicat Professionnel des Guides-interprètes et Guides-accompagnateurs de l'Ouest.</li> <li>▪ Association des Guides-Animateurs.</li> </ul>
<u>Principales organisations d'employeurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chambre Inter-Syndicale des Industries d'Accueil.</li> <li>▪ Fédération des Guides et Conférenciers de Bretagne.</li> <li>▪ Conseil Professionnel Régional des Agents d'Accueil de Bretagne.</li> </ul>
<u>Cadre administratif de l'activité :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conférencier national</li> <li>- Guide-interprète national</li> <li>- Guide-interprète régional</li> <li>- Guide-interprète local</li> <li>- Guide-conférencier (Ville d'Art et d'Histoire)</li> </ul>
<b>Définition de l'emploi/ métier :</b> cf fiche n°25
<b>Compétences et qualifications requises pour exercer l'emploi/métier :</b> cf fiche n°25

### **Etat des lieux de la profession et perspectives d'évolution**

<b>Situation actuelle du marché du travail :</b>
<u>Principaux employeurs</u> : Agences de voyages ; autocaristes ; associations de tourisme ; structures institutionnelles ; ...
<u>Offre/Demande</u> : Demande > offre.
<u>Nombre de professionnels en exercice</u> : environ 70 à 80 guides-interprètes diplômés.
<b>Entraves à l'exercice et au développement de la profession :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Profession peu attractive du fait du caractère précaire des emplois (contrat à la vacation), et de rémunération qui peut être faible (variable selon le statut).</li> <li>▪ Problème du financement de la prestation dont le coût est élevé.</li> <li>▪ Pression sur les prix des organisateurs de voyages – recours à du personnel non qualifié.</li> <li>▪ Manque de guides parlant l'allemand, l'italien et le japonais.</li> <li>▪ Forte rotation des guides (perte de savoir)</li> </ul>

**Opportunités de développement :**

- Marché des séniors en expansion du fait du vieillissement de la population (développement du tourisme de groupes).
- Intérêt croissant pour la découverte du patrimoine (culturel, industriel ...). Croissance lente mais régulière des besoins en personnels spécialistes de la médiation culturelle.
- Concentration des organisations touristiques pouvant faciliter le recrutement de personnels à l'année.
- Le recours aux emplois/jeunes créera peut-être de nouveaux besoins en personnel.
- Besoins de guides parlant l'allemand, l'italien, le japonais.

**Compétences requises et évolution :****Capacités techniques de base exigées :**

- Connaissance approfondie du patrimoine de la Bretagne (culturel, naturel, économique et industriel), de l'histoire de l'art et de l'architecture, de l'histoire de la Bretagne, de la France et du monde
- Excellente connaissance des sites, villes et routes de son aire de qualification : richesses patrimoniales (historiques, architecturales, culturelles, naturelles, etc..) et transmission de ces connaissances à un public.
- Maîtrise des techniques de communication orale.
- Maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ou régionales.

**Capacités associées :**

- Prise en charge d'un groupe dans le cadre d'un circuit sans accompagnateur et interprétariat avec la clientèle étrangère.
- Animation de visites-découvertes du patrimoine.
- Maîtrise des techniques d'animation de groupes.

**Savoir-être et autres qualités requises :** capacité à communiquer avec des groupes très hétérogènes, capacité d'adaptation, pédagogie, disponibilité et mobilité, curiosité et ouverture d'esprit, bonne culture générale et résistance à la fatigue physique et nerveuse, courtoisie, bonne présentation et éloquence, goût des contacts humains et amour du patrimoine.

Autres exigences : Actualisation des connaissances et respect de la réglementation en vigueur.

**Evolution :** La maîtrise de plusieurs langues étrangères (exemple : allemande, italienne, japonaise) s'impose ainsi qu'une connaissance plus approfondie du patrimoine et de la vie locale.

**Evolution des qualifications exigées :**

L'accès à la profession de guide-interprète, guide-conférencier et conférencier national devrait continuer à se faire sur examen (sauf au plan local).

Les emplois/métiers de « guide-animateur nature » et de « guide de pays » sont pour l'instant accessibles sans conditions préalables de formation ni d'expérience professionnelle. A l'avenir, une formation de niveau IV (BETEP) pourrait être exigée.

**Emergence de nouveaux métiers (ou de nouvelles pratiques professionnelles) :**

- Guide-animateur nature polyvalent (chasse et pêche...).
- Guide de pays